



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection pédagogique régionale
de langues vivantes**

Rectorat

Secrétariat des inspecteurs

Affaire suivie par :
Les IA-IPR de langues vivantes
Tél : 04 42 91 70 41/42
Mél : ce.ipr@ac-aix-marseille.fr

**Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence
cedex 1**

Aix-en-Provence, le 15 septembre 2020

Les IA-IPR de langues vivantes

À

Mesdames et Messieurs les professeurs de
langues vivantes étrangères et régionales

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement

Lettre de rentrée des inspecteurs de langues vivantes 2020-2021

Chères et chers collègues,

Nous espérons que vous avez passé d'agréables vacances et que cette rentrée vous trouve reposés. Les IA-IPR de langues vivantes tiennent à saluer votre travail et votre mobilisation tout au long de l'année scolaire 2019-2020. Confrontés à une situation inédite, vous avez su développer des capacités d'adaptation remarquables et réagir collectivement avec efficacité et créativité. Cet engagement collectif a permis de limiter les conséquences du confinement sur le niveau des élèves et de maintenir le lien avec l'institution scolaire en dépit de la crise sanitaire.

Nous souhaitons la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans l'académie et félicitons les lauréats des concours de recrutement.

Nous remercions chaleureusement Cinzia Carlucci, IA-IPR d'italien, Bénédicte Gurégian, IA-IPR d'anglais et Nathalie Perez-Wachowiak, IA-IPR d'espagnol, pour leur engagement et leur action essentiels à nos côtés ces dernières années et leur souhaitons de belles découvertes dans leur nouvelle académie. Nous accueillons cette année dans l'équipe des inspecteurs de langues vivantes, Isabelle Dechavanne IA-IPR d'italien, Nathalie Roccasserra-Pomares, IA-IPR d'espagnol et Delphine Vallon-Mersali, IA-IPR d'anglais.

Priorités pour cette rentrée

En raison d'une mobilisation très inégale des élèves face au travail pendant la période de confinement, vos nouvelles classes seront marquées par une hétérogénéité accrue en ce début d'année.

La [circulaire de rentrée 2020](#) fixe une priorité absolue : **consolider les apprentissages des élèves en identifiant leurs besoins et en y apportant une réponse personnalisée**. A cet égard, la période de la rentrée jusqu'aux vacances d'automne sera particulièrement déterminante. Vous aurez

prioritairement à remobiliser les élèves, à réengager ceux restés éloignés trop longtemps des apprentissages. Votre rôle est de nouveau fondamental : rassurer, redonner le goût d'apprendre, retisser le lien avec l'école. Il demeure bien entendu que cette vigilance, avec la bienveillance comme corollaire, s'exercera tout au long de l'année scolaire pour que les élèves puissent sur le temps long et en confiance trouver des espaces de récupération et d'acquisition de notions et de compétences.

Pour mener à bien l'adaptation des programmes de langues vivantes, rendue nécessaire par la période de fonctionnement en mode dégradé pendant le confinement, vous pourrez vous appuyer sur leur structuration dite « spiralaire ».

Des consignes sur l'**adaptation des apprentissages** à la crise sanitaire ainsi que des [recommandations indispensables à la démarche diagnostique](#) préconisée en ce début d'année sont disponibles sur Eduscol. Elles peuvent vous fournir quelques clés utiles pour démarrer l'année scolaire, construire une progression en équipe disciplinaire et vous aider à élaborer des outils d'évaluation permettant de situer puis d'accompagner chaque élève.

Nous vous invitons également à consulter les deux [notes de l'inspection générale des langues vivantes, pour le collège](#) et pour le [lycée](#) dans lesquelles vous trouverez des pistes de réflexion et de travail pour conduire votre action pédagogique en ce début d'année.

Cette hétérogénéité des classes appelle une **différenciation pédagogique accrue**. Déjà intégrée dans les pratiques de classe (travail de groupe, organisation de l'espace classe en îlots, apprentissage organisé par activités langagières, travaux menés dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, etc.), elle gagnera à être très sensiblement renforcée. Particulièrement appréciée des élèves qui peuvent en autonomie, de manière plus ou moins guidée, en classe comme à distance, répondre à des activités éprouvant leur capacité à collaborer, à déployer leur potentiel créatif, elle permet, en outre, de porter un regard plus individualisé sur les élèves et, ce faisant, d'identifier leurs blocages et y remédier.

Les **pratiques numériques**, notamment celles développées lors du confinement, occupent une place de choix dans les formations au **Plan Académique de Formation déclinées en interlangues** (fin des inscriptions individuelles fixée au 21 septembre 2020). Le numérique éducatif offre des démarches plurielles et complémentaires à celles de la classe. La période actuelle nous engage à une réflexion concertée et nourrie sur la place du numérique dans l'enseignement et notre capacité à répondre à vos besoins et à ceux des élèves.

Baccalauréat langues vivantes : les évolutions pour l'année scolaire 2020-2021

Cette année, la réforme du lycée général et technologique atteint son plein déploiement avec la nouvelle classe de terminale et un nouveau baccalauréat. Un certain nombre d'**évolutions** ont été retenues par le ministre et publiées au [Bulletin Officiel Spécial n°6 du 31 juillet 2020](#)

- Un nouveau baccalauréat plus lisible et plus simple :

- Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont désormais dénommées « **évaluations communes** » : **ces devoirs communs sont réalisés dans le cadre des heures de classe au cours des années de première et de terminale**. Leur nombre reste inchangé pour valoriser le travail régulier et les progrès des élèves. Elles comptent toujours pour 30 % de la note finale du baccalauréat.
- Pour instaurer plus de souplesse dans l'organisation du contrôle continu, **les commissions d'harmonisation** n'auront plus lieu après chaque session d'évaluations communes mais respectivement en fin d'année de première et de terminale. Ainsi, après chaque évaluation, les candidats prendront connaissance de leur note qui, le cas échéant, pourra être harmonisée en fin d'année. Le **calendrier de passation** de ces évaluations communes sera fixé par le chef d'établissement après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil

d'administration. **Le calendrier pourra ainsi mieux s'adapter à la progression pédagogique dans chaque établissement.** Pour ce faire, les calendriers des épreuves terminales et de Parcoursup seront désormais publiés en début d'année scolaire. **Aucune évaluation commune n'excède 2h et aucune épreuve terminale n'excède 4h, à l'exception des matières comprenant des épreuves pratiques.**

- Des contenus pédagogiques et des épreuves adaptés :

- Dans le cadre de l'enseignement de spécialité « **Langues, littératures et cultures étrangères et régionales** » (LLCER), en plus du choix de l'anglais plus « littéraire », les élèves de première et de terminale peuvent désormais choisir « **Anglais, monde contemporain** ». Cet enseignement fait notamment une place de choix à la lecture de la presse et à l'expression orale.
- Le **format des épreuves de langues vivantes a été sensiblement modifié.** Les [modalités et les contenus des épreuves de LVA et de LVB](#) et de [l'enseignement de spécialité LLCER](#) ont évolué. Le texte relatif à [l'évaluation spécifique pour les élèves en section européenne ou de langue orientale](#) et pour les élèves qui ont suivi un enseignement de DNL est paru.

Parmi les évolutions, veuillez noter que :

- la première évaluation commune de première est désormais uniquement consacrée à la compréhension de l'oral (20 min) ;
 - l'évaluation commune de langue vivante en terminale durera désormais 1h30 pour l'épreuve écrite et 10 min pour l'épreuve orale (avec 10 minutes de préparation pour les candidats de la voie générale) ;
 - l'épreuve terminale de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales durera désormais 3h30 pour l'épreuve écrite et 20 min pour l'épreuve orale ;
 - pour favoriser la pratique orale en langue vivante, l'évaluation commune de l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales qui n'est pas poursuivi en terminale consistera désormais en un oral de 20 min.
- Chaque candidat au baccalauréat général et au baccalauréat technologique se verra délivrer une **attestation indiquant le niveau du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) atteint à la fin de la classe de terminale en langue vivante A et en langue vivante B.** Cette attestation permettra de valoriser les compétences linguistiques des élèves et de donner une visibilité aux niveaux de langues vivantes atteints à la fin du secondaire, via une attestation produite par l'éducation nationale, dissociée du diplôme du baccalauréat.

Vous trouverez sur le portail académique interlangues, un [diaporama précisant les évolutions et nouveautés concernant les épreuves de langues vivantes au baccalauréat](#) ainsi qu'un [un document de synthèse relatif à l'évaluation des enseignements dispensés en section européenne ou de langue orientale et aux modalités d'organisation à compter de la session 2021 du baccalauréat.](#)

Nous vous invitons également à consulter la [fiche élaborée par les IA-IPR de l'académie de Nice.](#)

Collège : évolution des programmes de cycle 2, 3, 4.

Une nouvelle version du texte met en évidence les modifications apportées au programme en application jusqu'à l'année scolaire 2019-2020 afin de **renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable.**

<https://eduscol.education.fr/pid34150/cycle-3-ecole-elementaire-college.html>
<https://eduscol.education.fr/pid34185/cycle-4-college.html>

L'accompagnement des professeurs stagiaires

Nous remercions vivement, cette année encore, tous les professeurs tuteurs qui ont accueilli dès la dernière semaine du mois d'août un professeur stagiaire et qui les accompagneront avec beaucoup de bienveillance et d'engagement tout au long de cette année scolaire d'entrée dans le métier. Nous assurons les uns et les autres de notre engagement à leurs côtés. Cet accompagnement est cette année encore plus important que les années précédentes car, comme vous le savez, les lauréats de nombreux concours n'ont pas pu passer les épreuves orales.

Tous les lauréats de concours doivent d'ailleurs passer cette année un **entretien professionnel** (Cf. [arrêté du 28 août 2020 fixant les modalités complémentaires d'évaluation et de titularisation de certains personnels relevant du ministère chargé de l'éducation lauréats de la session 2020 des concours](#)) qui permettra d'**évaluer leur capacité d'analyse et de réflexivité relative à la pratique professionnelle** de l'année en cours dans des domaines de compétences que précise l'arrêté. Cet entretien sera mené par une commission composée d'un membre du corps d'inspection et d'un membre du corps auquel appartient le stagiaire (pour les professeurs du 2nd degré, il peut aussi s'agir d'un membre du corps des personnels de direction). L'avis de cette commission sera communiqué au jury académique de titularisation

Nous remercions également tous les professeurs qui acceptent, souvent chaque année, d'accueillir des étudiants de l'INSPÉ (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation) à divers stades de leur parcours de formation. Nous sommes conscients de l'importance de leur rôle auprès de ces étudiants qui se destinent à la carrière enseignante.

Nos remerciements vont aussi à ceux d'entre vous qui accompagnent les professeurs contractuels ou néo-contractuels affectés dans leur établissement.

Les assistants de langues vivantes

Les assistants de langues sont en principe affectés dans vos établissements à compter du 1er octobre 2020. Toutefois, au regard du contexte sanitaire, les prises de postes tardives seront étudiées par les services du rectorat et en fonction des situations individuelles. Il est par conséquent nécessaire de privilégier l'accueil des assistants en ménageant un temps convivial. **L'observation du fonctionnement des classes pendant une période d'au moins deux semaines est indispensable.** Cela permettra aux assistants de prendre leurs fonctions dans les meilleures conditions. Une formation pédagogique leur sera proposée au début du mois d'octobre.

La page réservée aux assistants étrangers, consultable sur le site de l'académie, offre conseils, pistes et ressources pour travailler fructueusement avec ces jeunes collaborateurs, toujours très attendus dans les établissements.

France Education international (ex CIEP) diffusera sous peu des consignes pour l'accueil des assistants, la prise de fonctions décalée, les difficultés spécifiques liées aux pays d'origine et d'autres questions récurrentes, qui demandent une réponse coordonnée au plan national.

Pour vous guider dans l'accueil et le travail d'équipe, des documents et ressources sont à votre disposition :

- [BO N° 20 du 19 mai 2016](#) "Programme des assistants de langues vivantes étrangères"
- [Le guide de l'assistant 2019-2020](#) (le guide 2020-21 paraîtra prochainement)
- Accueillir un assistant de langue :
 - [Le guide pour l'école et l'établissement accueillant un assistant de langue](#)
 - [Ressources disponibles sur le site Eduscol](#)

Nous vous invitons également dans le cadre de la Journée Académique de la Pédagogie à nous faire part des activités ou projets qui ont été menés en lien avec l'assistant.

L'ouverture internationale des établissements

La crise sanitaire a perturbé les échanges et les séjours linguistiques conduisant à l'annulation de nombreux voyages. Vous avez pourtant été nombreux à faire voyager virtuellement vos élèves ou à maintenir le lien avec leurs correspondants par le biais d'échanges ou de travaux communs, mobilisateurs et riches. Ces expériences nous amènent à réfléchir davantage à la mise en place d'échanges virtuels via la **plateforme eTwinning** par exemple. L'ouverture internationale des établissements, que ce soit dans le cadre d'un **projet d'échange ou de mobilité**, au sein des sections européennes, binationales en lycée ou autres, est essentielle pour soutenir la motivation des élèves et construire leurs compétences interculturelles.

Les services de la **Délégation Académique aux Relations Européennes et Internationales et à la Coopération (DAREIC)** sont là pour vous accompagner dans vos démarches et vos recherches de partenariats : ce.dareic@ac-aix-marseille.fr

Mise en place du label Euroscol des écoles et des établissements scolaires

La **maîtrise de deux langues vivantes, l'ouverture internationale et européenne** constituent des enjeux de formation majeurs. L'engagement des établissements, des équipes pédagogiques et des élèves peut être reconnu à travers le **label Euroscol** créé par le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports. Il vise à installer de manière stratégique l'ouverture internationale dans la gouvernance de l'établissement et constitue une évolution très importante du positionnement de l'Europe et de l'international dans les académies.

Reposant sur un système qualité global, **le label est attribué par une commission académique** aux écoles et établissements qui souhaitent faire de ce positionnement un véritable marqueur de leur identité interne et externe et un mode de pilotage spécifique tant sur le plan du pilotage pédagogique qu'organisationnel.

Coordonné par la Dareic, le processus fait l'objet d'un **accompagnement spécifique par les équipes académiques, et en particulier par les corps d'inspection**. L'ensemble des éléments constitutifs du dossier est disponible sur la [page dédiée de la Dareic](#). Ces informations vous permettront d'apprécier toute la profondeur et la portée de la démarche. La commission académique d'attribution du label se réunit à deux reprises dans l'année pour examiner les dossiers de candidature.

Pour l'année 2019-2020, onze établissements de l'académie ont obtenu le label Euroscol.

L'accompagnement individuel des agents

Tout agent bénéficie d'un **accompagnement continu dans son parcours professionnel**. Individuel ou collectif, l'accompagnement peut être constitué de différents éléments et prendre des formes diverses: mise à disposition de ressources pédagogiques, parcours M@gistère, échanges entre pairs, temps de formation à candidature individuelle ou à public désigné, Webinaire, entretien professionnel, observations croisées, visite conseil, réunion d'équipe, formation d'établissement, etc. Il répond à une demande des personnels ou à une initiative de l'institution. L'accompagnement individuel peut prendre la forme, par exemple, d'une observation en classe.

Pour toute conception et mise en œuvre d'un enseignement, les documents ci-dessous constituent des supports utiles mobilisés par les enseignants dans une pratique professionnelle ordinaire :

- Les descriptifs de la séquence complète – évaluation(s) comprise(s) – et de la séance travaillée avec tous les supports utilisés par les élèves et le professeur ;
- La programmation et la progression des apprentissages (qui peuvent figurer sur le même document) du début à la fin de l'année/du cycle ;
- Des copies d'élèves corrigées (évaluations variées, profils d'élèves variés) ;

- Un support permettant de suivre les acquisitions du socle commun de connaissances, compétences et culture en collège, des capacités et méthodes en lycée ;
- Quelques cahiers ou classeurs d'élèves mais aussi tout autre document ou support construit lors d'activités de projet par exemple.

Il conviendra de présenter ces documents à l'inspecteur ou au chargé de mission d'inspection lors des visites-conseils dans le cadre de l'accompagnement individuel et des inspections de titularisation.

L'évaluation des agents dans le cadre du PPCR

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels de l'enseignement (CPE, professeurs, professeurs-documentalistes, PsyEN) bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière. En parallèle à l'accompagnement professionnel rappelé ci-dessus, **trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière** : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2^{ème} année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la 2^{ème} année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours). Chaque rendez-vous de carrière se compose de **trois éléments distincts** : une **inspection individuelle**, un **entretien avec l'inspecteur** et un **entretien avec le chef d'établissement**. Le calendrier du rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci, hors période de vacance de classe. Les intéressés qui sont éligibles à un rendez-vous de carrière en sont informés en fin d'année scolaire précédente.

Compte-tenu de la crise sanitaire du printemps dernier, **un certain nombre de rendez-vous de carrière devant se dérouler au titre de l'année scolaire 2019-2020 n'a pu être conduit**. Ces rendez-vous sont **reportés et se dérouleront dans le cadre ordinaire sur la période comprise entre la rentrée scolaire et le terme de l'année civile 2020**. Dans ce cadre, le délai maximum de 6 semaines entre les différents entretiens ne s'applique pas aux rendez-vous de carrière commencés dont l'un des entretiens a été reporté du fait de la crise sanitaire.

Pour l'ensemble des agents qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire 2019-2020, l'appréciation finale de la valeur professionnelle figurant sur le compte rendu sera notifiée aux intéressés au plus tard le 15 janvier 2021.

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Le « guide du rendez-vous de carrière » donne tous les détails du déroulement du rendez-vous de carrière: <https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>

En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien. Lors des entretiens, les échanges peuvent toutefois s'appuyer sur le [document de référence de l'entretien](#), dont les différentes rubriques sont renseignées par l'agent.

Les échanges peuvent également s'appuyer sur les supports usuels de la pratique professionnelle ordinaire des agents (cahier de textes, copies corrigées d'élèves, ~~les~~ cahiers des élèves, documents utilisés par le professeur). Les agents peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

Le Grand Oral

La première session du baccalauréat général et technologique rénové se met en place en 2021. Parmi ces évolutions, dont certaines ont été amorcées dès la classe de première (avec les Évaluations Communes), **le Grand Oral constitue un temps nouveau d'évaluation certificative.**

L'épreuve est cadrée par les textes officiels suivant :

- Voie générale : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm>
- Voie technologique : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002781N.htm>

Ses enjeux sont forts, notamment en termes d'égalité des chances. Les compétences orales sont parmi les plus socialement discriminantes ; il est donc essentiel que l'École les prenne en charge pour réduire les écarts, accompagner les élèves dans leur formation et leur permettre de réussir. C'est donc tout à la fois un enjeu scolaire et un enjeu de société.

Le Grand Oral s'inscrit dans une double démarche d'apprentissage :

- Il **concerne toutes les disciplines** : pour exposer l'élève à de nombreuses situations d'apprentissage, dans des contextes différents et sous des formes les plus variées possibles. Le Grand Oral est adossé à un ou deux enseignements de spécialité, mais les compétences qu'il mobilise s'entraînent dans tous les enseignements. Il est donc nécessaire de construire ce travail dans toutes les disciplines sans se restreindre au seul cadre des enseignements de spécialité.
- Il **s'inscrit dans le parcours de l'élève** : d'ores et déjà, ces compétences sont travaillées tout au long de ce parcours. Les élèves les exercent lors d'épreuves spécifiques (oral du DNB, épreuve orale de Français, soutenance de projet et d'autres) ; le parcours s'inscrit sur le long terme : dans le second degré, il couvre le collège et le lycée ; au lycée, l'accompagnement vers le Grand Oral doit être pensé de la Seconde à la Terminale comme un objectif de l'établissement, partagé par les équipes pédagogiques.

Des points d'appui déjà existants dans les pratiques pédagogiques sont à valoriser et à partager : expériences et habitudes diverses selon les disciplines et les professeurs, expertise des collègues de LVE, etc.

Les sites pédagogiques proposent de nombreuses ressources sur les pratiques de l'oral ; les professeurs peuvent s'y référer.

Les attendus de l'épreuve dépassent l'enseignement qui la sous-tend :

- une argumentation fondée sur la maîtrise des connaissances disciplinaires ;
- une parole personnelle ;
- un discours cohérent construit autour des trois temps de l'épreuve ;
- une posture réflexive.

Ils doivent conduire professeurs et élèves à s'approprier le fait qu'il n'existe pas une seule façon de briller dans cette épreuve.

Une **grille d'évaluation indicative** est proposée dans le texte officiel. Elle est à utiliser en classe par les élèves et les professeurs pour envisager à la fois la progressivité des apprentissages, mais aussi leur différenciation en fonction des besoins de chacun. Elle peut permettre de mener des évaluations diagnostiques lors des points d'étapes et préciser les objectifs et conseils pour développer les compétences visées.

Cette session, la première pour la mise en place de l'épreuve du Grand oral, doit nous permettre un travail collectif. Conscients des enjeux portés, au-delà du temps de l'épreuve, les corps d'inspection restent à la disposition des équipes et des établissements pour les accompagner dans leur réflexion.

La contribution des langues vivantes au Grand Oral

Si la question traitée concerne l'enseignement de spécialités langues, littératures et cultures étrangères et régionales, **chacun des deux premiers temps de l'épreuve orale terminale peut se dérouler, en partie, dans la langue vivante concernée par l'enseignement de spécialité, selon le choix du candidat.**

Au-delà des compétences strictement linguistiques, la discipline « langues vivantes » permet depuis le collège de travailler, régulièrement et progressivement, l'expression orale en continu et en interaction. Elle contribue donc fortement à la préparation du Grand oral des élèves de terminale car « exposer, rendre compte, argumenter, défendre un point de vue et réagir » sont autant d'activités systématiquement entraînées et de compétences pragmatiques et méthodologiques acquises, transférables à d'autres contextes et contenus d'enseignement. De même **l'ouverture à l'international et les expériences de mobilité vécues par les élèves peuvent être valorisées lors de l'échange avec le jury.**

Cette année, plus encore que les autres, nous serons à vos côtés pour vous accompagner au mieux, en présentiel et à distance. Nous serons sur le terrain lors de vos rendez-vous de carrière. Nous aurons également l'occasion de nous rencontrer dans le cadre de réunions d'équipe et/ou lors des réunions de réseaux.

Nous vous rappelons l'existence de nombreuses **formations pédagogiques** disponibles dans nos différentes langues mais aussi en interlangues dans le cadre du [Plan Académique de Formation](#), à retrouver sur site de l'académie d'Aix-Marseille.

Enfin, nous assurons pour vous une veille documentaire qui se traduit par **la mise en ligne régulière de nouvelles ressources** sur le [portail interlangues](#) et les sites spécifiques à chaque langue. Nous vous invitons à les consulter régulièrement ainsi que celles en lignes sur le site [Eduscol](#).

Nous vous souhaitons bon courage et beaucoup d'énergie pour cette année scolaire qui s'annonce riche en défis à relever. Tous nos vœux de bonne santé et de réussite professionnelle vous accompagnent. Ensemble, malgré les difficultés, œuvrons pour que nos élèves réussissent et s'épanouissent à l'école.

Les IA-IPR de langues vivantes de l'académie d'Aix-Marseille

Allemand : Ulf Sahlmann

Anglais : Stéphanie Borde-Piarrou, Laurence Giovannoni, Delphine Vallon-Mersali, Lionel Valluy-André, Corinne Chapel (faisant-fonction IA-IPR) et Yannick Ferry (faisant-fonction IA-IPR)

Arabe : Fatéma Mezyane

Chinois : Estelle Shai-Ing Ho

Espagnol : Florence Lopez, Nathalie Roccaserra-Pomares

Hébreu : Iris Pettel (faisant-fonction IA-IPR)

Italien : Isabelle Dechavanne

Portugais : Manuel Vieira

Provençal : Céline Marteau-Imbert (chargée de mission)

Russe : Catherine Hoden